



CSRD : évolutions réglementaires et pratiques de l'audit

Groupe de Travail Reporting RSE



Lien vers le replay



Programme

Point sur l'audit CSRD

Gérard Schoun | Expert, RSE FRANCE (co-président du GT RSE/ESG)

Pauline de Saint Front | Présidente, CABINET DE SAINT FRONT (co-présidente du GT RSE/ESG)

Retour d'expérience CSRD et Portail RSE

Cécile Mourot | Directrice QSE RSE, UTB

Focus sur les évolutions réglementaires (Omnibus, LSME, VSME)

Guillaume Meyer | Chargé de mission responsabilité sociétale des entreprises, CGDD



Point sur l'audit CSRD (1)

Gérard Schoun | Expert, RSE France (co-Président du GT RSE/ESG)

Vérification d'un rapport de durabilité

Notre approche de l'audit

11 / 02 / 2025

Obligations en matière de reporting de durabilité

3 (+ 1) grands textes à connaître

DIRECTIVE CSRD



Corporate Sustainability
Reporting Directive

Définit des obligations de reporting extra-financier / RSE pour les sociétés commerciales européennes

Non Financial Reporting Directive 2014 en UE et 2017 en France (DPEF). La NFRD laisse place à la CSRD selon un calendrier d'application progressif.

CSRD adoptée en plénière par le Parlement Européen le 10/11/2022.

RÈGLEMENT TAXONOMIE



Définit une liste d'activités économiques compatibles avec les 6 objectifs environnementaux de l'UE

(atténuation du changement climatique, adaptation, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité)

RÈGLEMENT SFDR



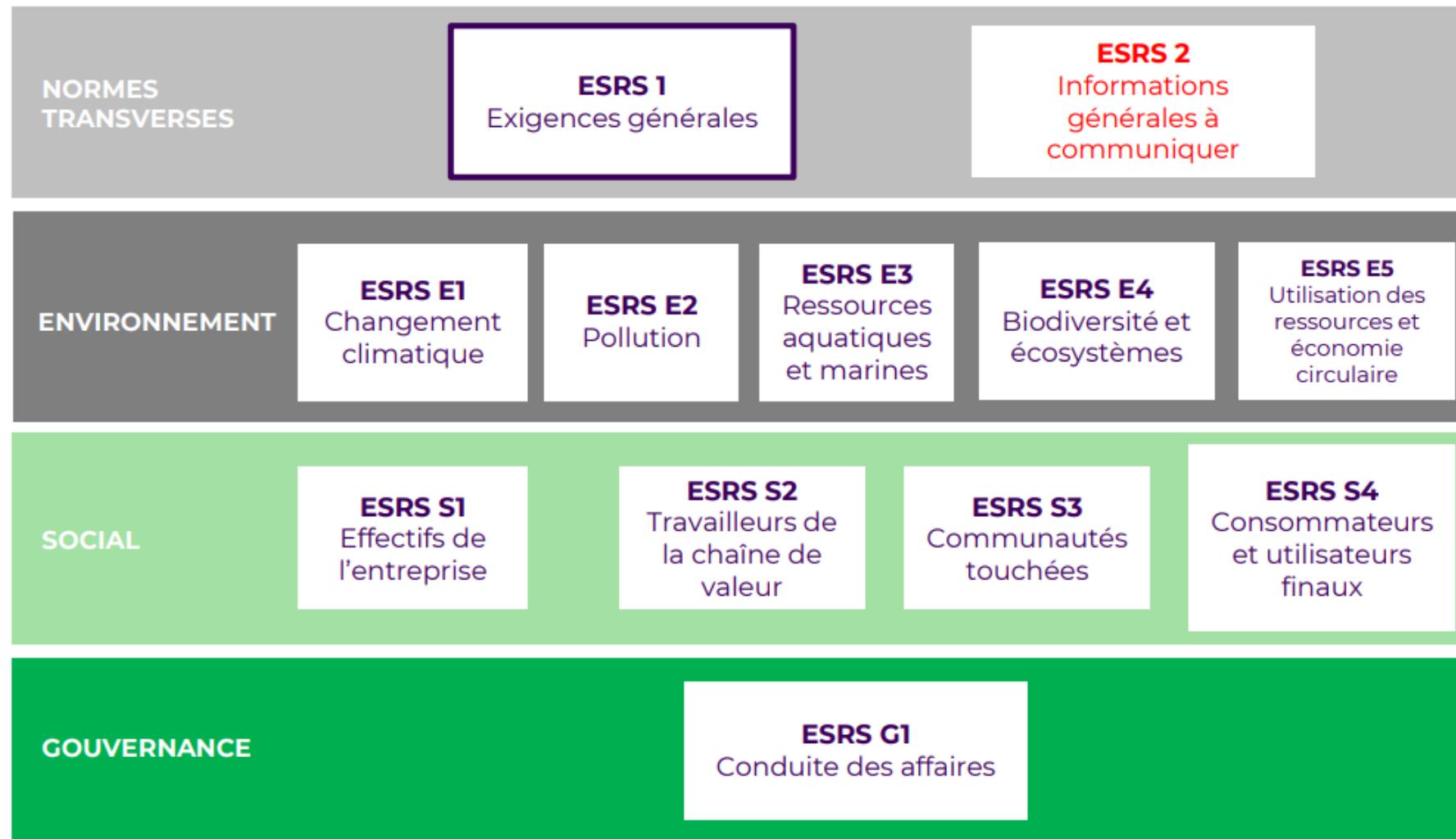
Sustainable Finance Disclosure
Regulation

Définit des obligations de transparence ESG / extra-financières pour les acteurs financiers

Objectifs de ces obligations :
Harmoniser le contenu des rapports de durabilité des entreprises afin de permettre aux investisseurs de disposer de données fiables et comparables

DIRECTIVE CS3D

Sustainable Finance Disclosure
Regulation 2019 en UE et 2019 en France (Art 29 Loi Energie Climat)



BP-1: Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

+ 3 appendices qui donnent des détails et compléments sur les informations à fournir

GOUVERNANCE

GOV-1: Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-2: Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

GOV-3: Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

GOV-4: Déclaration sur la diligence raisonnable

GOV-5: Gestion des risques et contrôle interne de l'information en matière durabilité

STRATÉGIE

SBM-1: Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

SBM-2: Intérêts et points de vue des parties intéressées

SBM-3: Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

GESTION DES IRO

IRO-1: Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

IRO-2: Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

MDR-P: Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes

MDR-A: Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes

METRIQUES ET CIBLES

MDR-M: Métriques relatives aux questions de durabilité importantes

MDR-T: Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles

>> la clé d'entrée du rapport de durabilité

MATÉRIALITÉ D'IMPACT

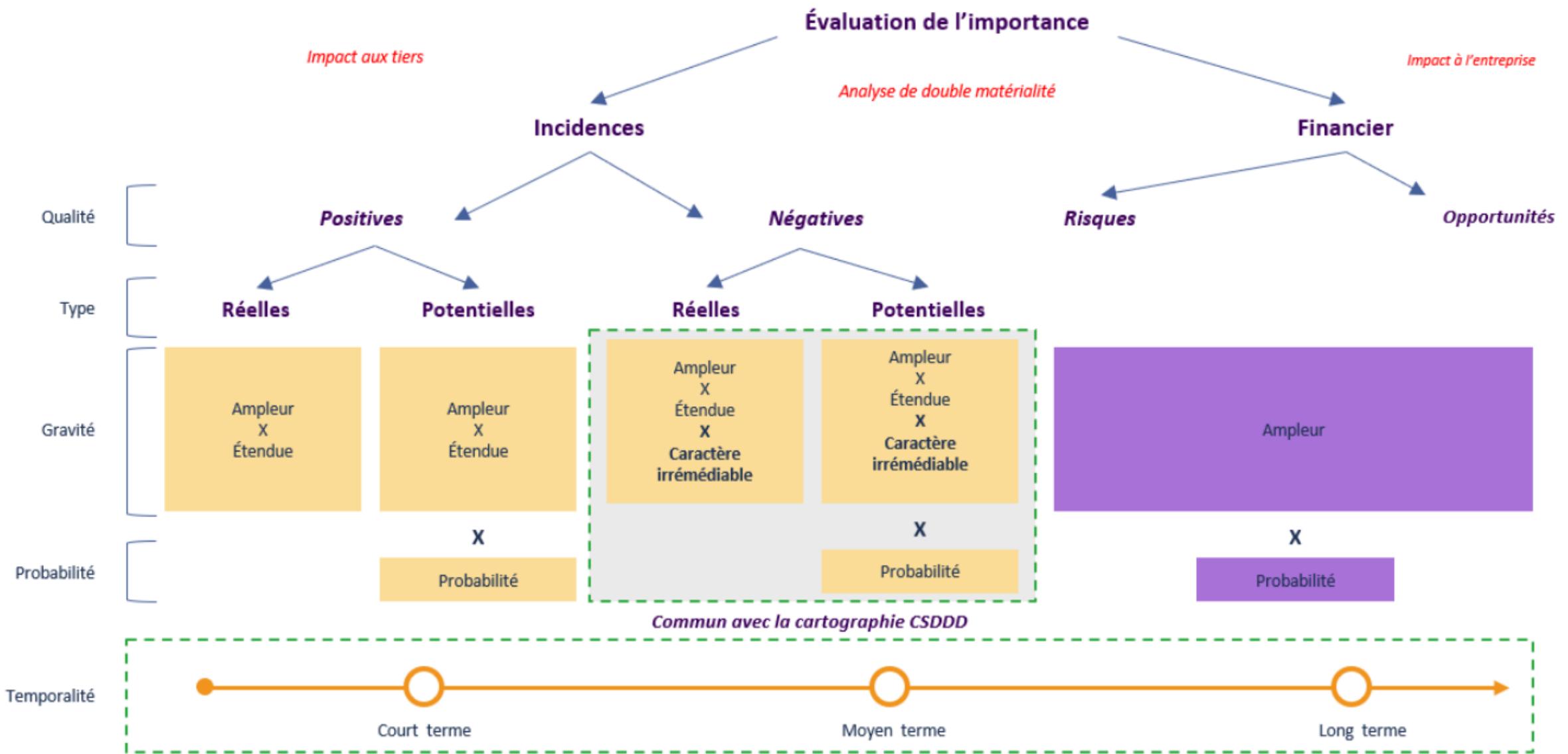
**Impact
des activités de l'entreprise
sur
la population /
l'environnement / la société /
les territoires, etc.**

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

**Impact de la durabilité
(facteurs exogènes)
sur
le développement, la
performance et les résultats de
l'entreprise.**



Les critères de matérialité



ETAPE 1

Le **niveau d'importance de l'enjeu**, du point de vue de l'impact et du point de vue financier (analyse de double matérialité) :

Par quoi je suis concerné ? Quelles politiques et stratégies je vais devoir déployer ?

ETAPE 2

Le **niveau d'importance d'une exigence de publication** (et des points de données = data points liés) relative aux informations, qui nécessite de considérer à la fois les infos requises par cette exigence de publication et les exigences d'application afférentes (cf annexe A de chacune des normes thématiques) :

Quel indicateur ou information est-il pertinent de publier ? Si l'indicateur proposé par la norme est pertinent, je m'en sers, sinon je construis et publie le mien.



Les étapes de l'audit

NOTRE DÉMARCHE SERA COMPOSÉE DES 10 ÉTAPES CI-DESSOUS, :

#1



Prise de connaissance du groupe et de son environnement

#2



- Validation du diagnostic global réalisé par le Groupe
- Etat des lieux des « Disclosure Requirements » du règlement

#3



- Validation de l'identification des enjeux clés par activité et zone géographique
- Exigences de divulgation des ESRS 2 obligatoires
- Critères et seuils d'analyse

#4



Audit de la grille de cotation déterminant la matérialité des enjeux & validation de la matrice de double matérialité

#5



Validation de l'identification des IRO matériels par ESRS pour les enjeux clés déterminés précédemment

NOTRE DÉMARCHE SERA COMPOSÉE DES 10 ÉTAPES CI-DESSOUS, :

#6



- Validation de la sélection des datapoints à publier pour chaque enjeu matériel
- Matérialité de l'information à divulger

#7



Contrôle du respect des exigences prévues dans le règlement taxonomie

#8



Audit des datapoints & Analyse des écarts entre exigences CSRD / ESRS et reporting

#9



Relecture d'ensemble du rapport durabilité et contrôle de la conformité du rapport de durabilité avec l'exigence de balisage tagging x BRL

#10



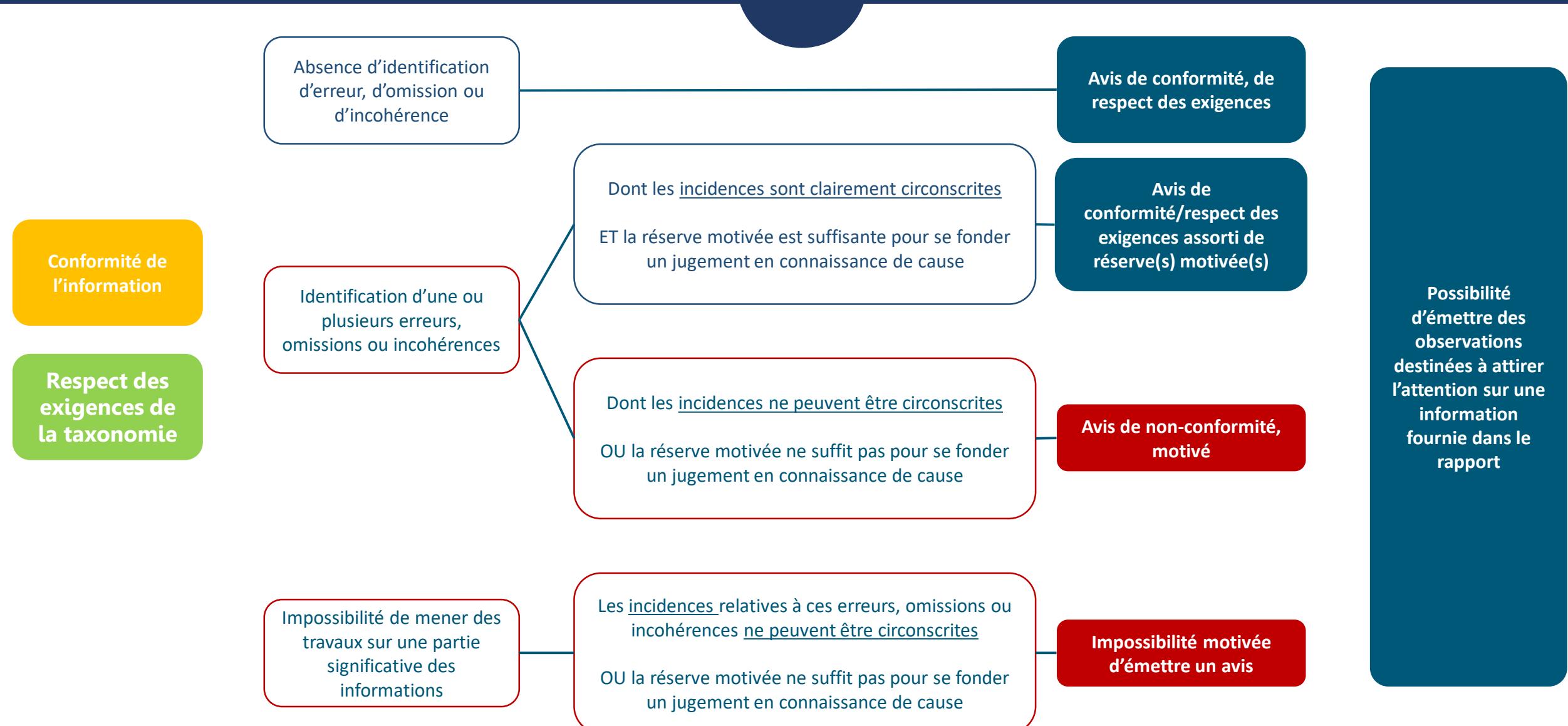
Présentation de la synthèse & Emission de notre rapport et déclaration d'assurance

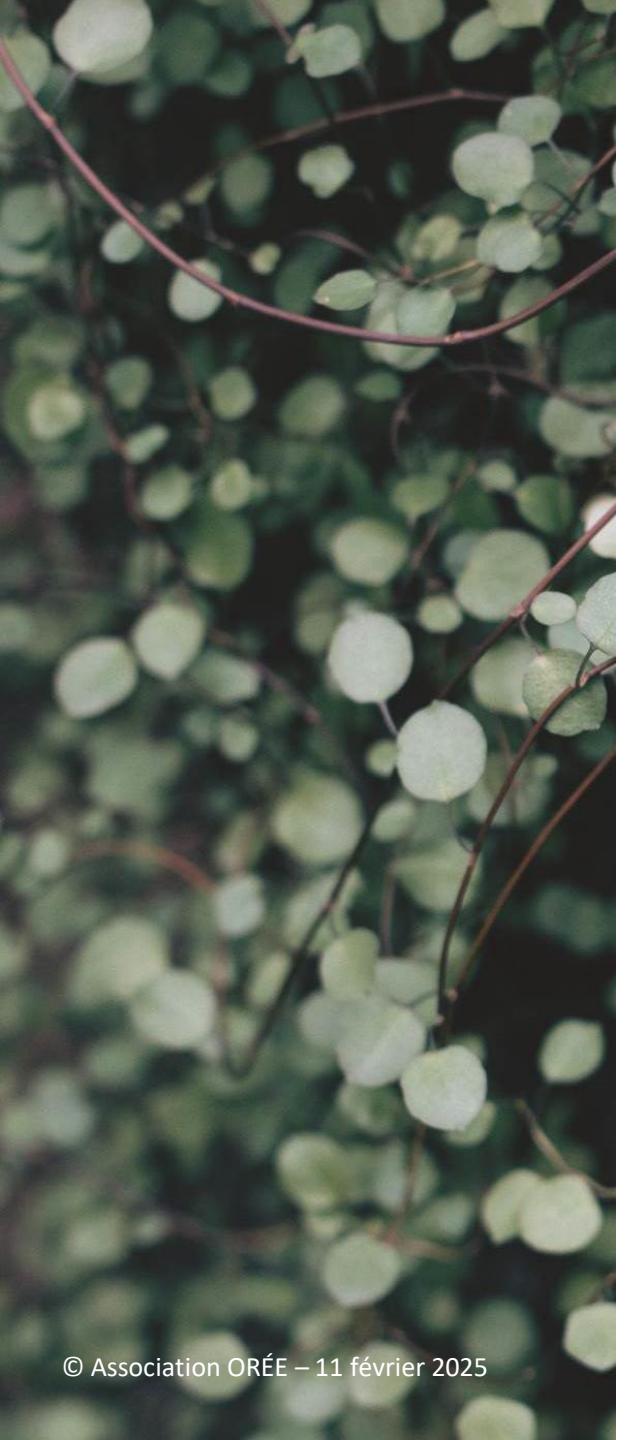


Point sur l'audit CSRD (2)

Pauline de Saint Front | Présidente, CABINET DE SAINT FRONT (co-présidente du GT RSE/ESG)

Arbre de décision pour l'établissement des avis



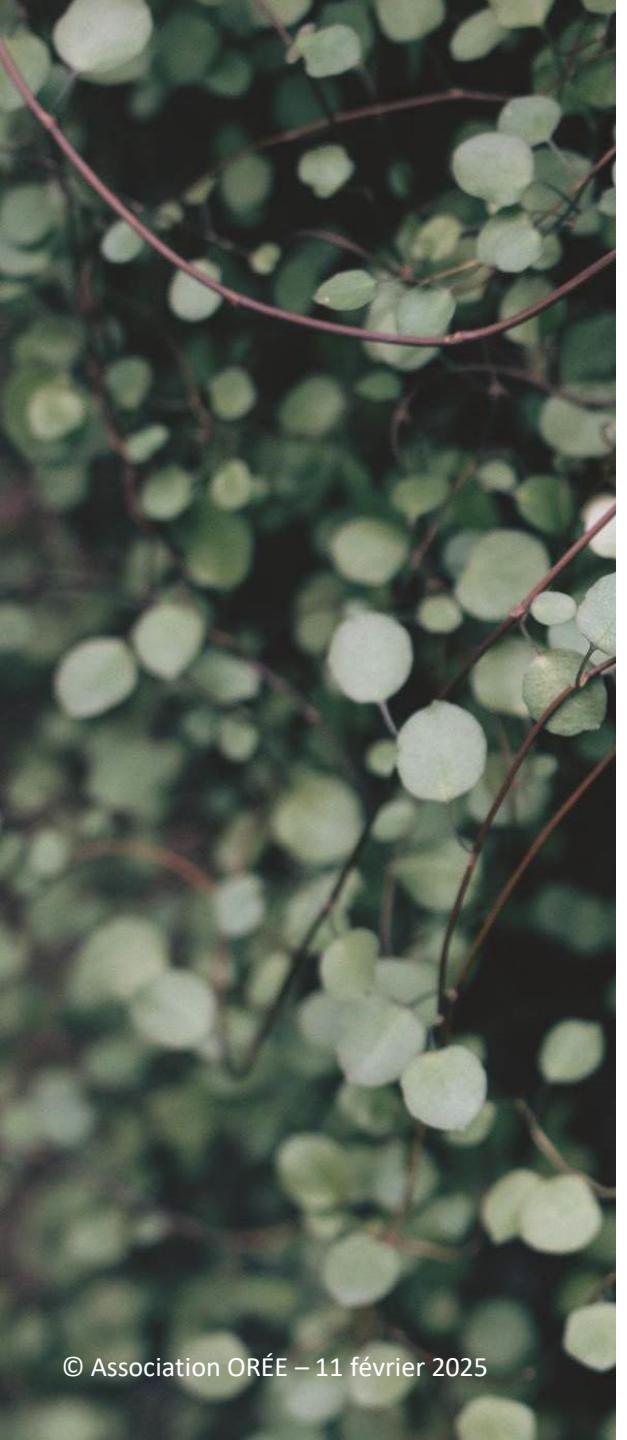


Questions – réponses



Retour d'expérience CSRD et Portail RSE

Cécile Mourot | Directrice QSE RSE, UTB

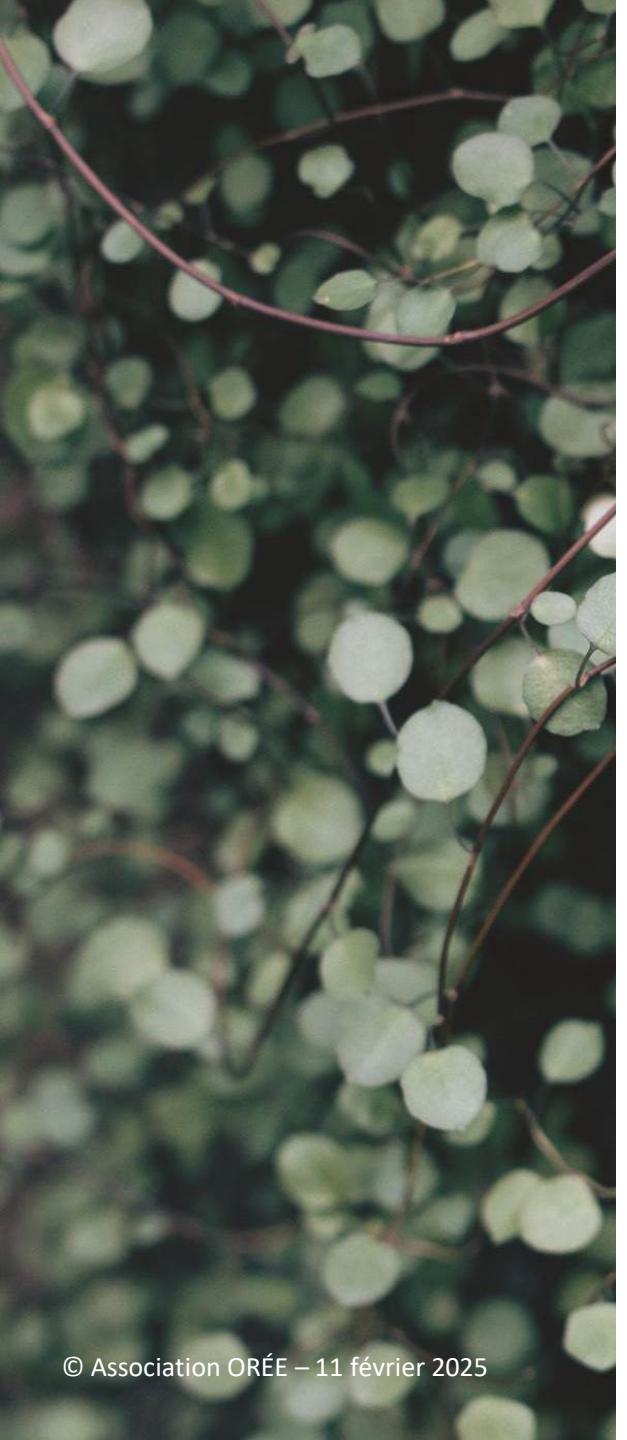


Questions – réponses



Focus sur les évolutions réglementaires (Omnibus, LSME, VSME)

Guillaume Meyer | Chargé de mission responsabilité sociétale des entreprises, CGDD



Questions – réponses

Prochaine séance

« CSRD : anticiper et valoriser son rapport de durabilité »

20 mai 2025 | 14h à 17h30

Lien d'inscription

En hybride

A vos agendas !

- **Le 6 mars 2025 – 14h à 17h30 | Groupe de Travail Économie circulaire** : repenser sa proposition de valeur et redéfinir son offre
- **Le 20 mars 2025 – 9h à 12h | Club Métropolitain** : intégration de l'économie circulaire dans la programmation urbaine et architecturale
- **Le 21 mars 2025 – 9h à 10h | Webinaire de décryptage Omnibus** : toutes les clés pour comprendre
- **Le 27 mars 2025 – 9h30 à 12h30 | Club Métiers Déconstruction** : acceptabilité, désirabilité et valorisation économique du réemploi
- **Le 3 avril 2025 – 14h30 à 17h | Groupe de travail Biodiversité et Économie** : webinaire de décryptage des décisions de la COP16.2



Nathalie BOYER

Déléguée Générale

boyer@oree.org

Adèle OPALINSKI

Chargée de mission Reporting
RSE/ESG et Économie Circulaire

opalinski@oree.org

01 48 24 31 36



oree